**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
## 2025-11 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 174 347

**AVIS PUBLIC**, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

- Propriété située au 0, rue Rivard, correspondant au lot 4 174 347 du cadastre du Québec :

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :
Construction bâtiment principal

- Permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements ayant une marge arrière de 5 mètres, en dérogation à la norme de 6 mètres indiquée à l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 2008-262 et la construction d'un balcon et marches avant empiétant de 2,59 mètres dans la marge avant, en dérogation à la norme de 2 mètres, indiquée à l'article 7.6 du règlement de zonage numéro 2008-262.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 8 septembre 2025, à 16 h :
  - par la poste au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0;
  - par courriel à : dg@sadlp.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, CE 16 septembre 2025.**

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim